

Éditorial. L'effectivité du droit à l'éducation au niveau international

Thibaut Lauwerier, *Université de Genève*

DOI : [10.51186/journals/ed.2023.13-2.e1393](https://doi.org/10.51186/journals/ed.2023.13-2.e1393)

Ce numéro de la revue *L'éducation en débats : analyse comparée* est composé d'articles issus de communications délivrées dans le cadre des Symposiums Internationaux du Droit à l'Éducation (SIDE) 2023. Il s'agit d'un rendez-vous annuel et en ligne rassemblant des chercheur-es de différents horizons professionnels (universitaires juniors et seniors, organisations de la société civile) et géographiques (Nord et Sud), ayant pour objectifs de partager des résultats de recherches au service de la mise en œuvre effective du droit à l'éducation au niveau international. Les SIDE sont un événement scientifique accessible et écoresponsable (pas de frais de participation ; pas de déplacements à l'étranger ; large place accordée aux voix du Sud et aux contextes non anglophones), le tout dans un environnement bienveillant et constructif.

Les quatre articles de ce numéro abordent la question de l'effectivité du droit à l'éducation sous différents angles. Le premier article de Namiyate Yabouri porte sur l'initiative internationale de l'Éducation Pour Tous qui était censée garantir depuis 1990 un accès universel, au moins au niveau de l'éducation primaire. L'auteur montre que cela a entre autres engendré une baisse de la qualité de l'éducation et la croissance du secteur privé, sans pour autant atteindre l'objectif initial. Ainsi, il questionne la pertinence des orientations régionales et internationales à destination des systèmes éducatifs d'Afrique subsaharienne.

Le deuxième article, proposé par Émilie Hoareau, démontre, à partir de la présentation de cas spécifiques, la construction d'une voie jurisprudentielle africaine promouvant avec vigueur l'éducation contre l'exploitation humaine. Pour être effective, l'auteure suggère ainsi de penser la lutte contre l'exploitation par et avec les Africain-es. Cela impactera positivement l'accès à une éducation pour les plus marginalisé-es.

L'effectivité du droit à l'éducation concerne également les pays du Nord. En effet, comme le constatent Juliana Lima et Delphine Dorsi, même si les États ont l'obligation de veiller à ce que l'enseignement supérieur soit également accessible à toutes et à tous sur la base de la capacité de chacun-e, et même si les effectifs du supérieur sont en hausse dans plusieurs pays du monde, les inégalités d'accès persistent. Cela se concrétise en France entre autres par la polarisation géographique des établissements d'enseignement supérieur, la valeur sociale attribuée à certains diplômes ainsi que les coûts directs et indirects, liés à l'éducation.

Le quatrième article de Clémentine Lokonon nous invite à penser la place Technologies de l'information et de la communication (TICs) dans les systèmes éducatifs. L'auteure se demande en particulier si, une fois la fracture numérique dépassée, les TICS peuvent constituer une réponse adéquate aux nombreux défis d'accès aux savoirs. La réponse est plutôt positive, tout en mettant en évidence un certain nombre de conditions.

Open Access Publications - Bibliothèque de l'Université de Genève
Creative Commons Licence 4.0

